

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
17 octobre 2024
n° 36 / 8057^e
pages 1769 à 1816



ÉDITORIAL

1769 Peuples martyrs, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 1773 Cautionnement (sous-caution) : portée d'une déclaration de créance
- 1773 Tourisme (agence de voyages) : circonstance exceptionnelle et inévitable
- 1774 Accident de la circulation (auto-école) : faute d'un élève conducteur
- 1775 Acte de naissance : changement de prénom et d'identité de genre
- 1778 Libre circulation (travailleurs) : transfert des joueurs de football
- 1778 Cour d'assises (voie de recours) : appel limité du ministère public
- 1779 Harcèlement (rupture du contrat) : prescription de l'action
- 1779 Discrimination (preuve) : documents contenant des données personnelles
- 1782 Compétence européenne (reconnaissance) : violation de la liberté d'expression
- 1782 Clause attributive de juridiction : bénéficiaire d'une stipulation pour autrui

POINT DE VUE

1784 Pragmatisme ou complaisance, *Michel Bouleau*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1793 **Panorama** : Droit des sûretés, *Jean-Jacques Ansault et Charles Gijsbers*
- 1804 **Notes** : Qui doit garantie... peut peut-être évincer !, note sous *Com.* 28 févr. 2024, *Alexandra Mendoza-Caminade*
- 1811 La mise à disposition gratuite d'un bien dans une société civile immobilière, note sous *Civ.* 3^e, 2 mai 2024, *Thibault de Ravel d'Esclapon*

ENTRETIEN

1816 Pour une procédure de défaut à la Cour pénale internationale, *Bruno Cotte*

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ



Version numérique incluse*



322436



9 782993 224366

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KRAVEL (0140645379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (0140645284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

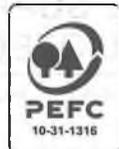
92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot. : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

Peuples martyrs

1769



ACTUALITÉS

1772

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (mise en garde) : capacités
financières de l'emprunteur, *Com.* 9 oct. 2024

Cautionnement (partiel) : imputation
des paiements, *Com.* 9 oct. 2024

Cautionnement (sous-caution) : portée d'une
déclaration de créance, *Com.* 9 oct. 2024

Billet à ordre (avaliste) : pas de bénéfice
de subrogation, *Com.* 9 oct. 2024

Consommation

Tourisme (agence de voyages) : circonstance
exceptionnelle et inévitable, *CJUE* 4 oct. 2024

Société et marché financier

Obligations (représentant de la masse) :
qualité pour agir en justice, *Com.* 9 oct. 2024

1774

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Prescription acquisitive (preuve) : portée
d'un acte notarié, *Civ.* 2^e, 10 oct. 2024

Contrat-Responsabilité-Assurance

Réparation du préjudice : proches d'une victime
directe handicapée, *Civ.* 2^e, 10 oct. 2024

Accident de la circulation (auto-école) : faute
d'un élève conducteur, *Civ.* 2^e, 10 oct. 2024

Famille-Personne-Succession

Acte de naissance : changement de prénom
et d'identité de genre, *CJUE* 4 oct. 2024

1775

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Règlement de copropriété : caractère non écrit
d'une clause, *Civ.* 3^e, 10 oct. 2024

1775

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (téléphone) : accès
des autorités publiques, *CJUE* 4 oct. 2024

Données personnelles (protection) : orientation
sexuelle des personnes, *CJUE* 4 oct. 2024

Données personnelles (protection) : publication
au registre du commerce, *CJUE* 4 oct. 2024

Données personnelles (voies de recours) :
données concernant la santé, *CJUE* 4 oct. 2024

Données personnelles (sanction) : réparation
du préjudice moral, *CJUE* 4 oct. 2024

Libre circulation (travailleurs) : transfert
des joueurs de football, *CJUE* 4 oct. 2024

1778

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (récidive) : condamnation dans un État
membre de l'Union européenne,
Crim. 9 oct. 2024

Procédure pénale

Cour d'assises (voie de recours) : appel limité
du ministère public, *Crim.* 9 oct. 2024

1779

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcèlement (rupture du contrat) : prescription
de l'action, *Soc.* 9 oct. 2024

Discrimination (preuve) : documents contenant
des données personnelles, *Civ.* 2^e, 3 oct. 2024

Coemploi (conditions) : perte totale
d'autonomie de la société, *Soc.* 9 oct. 2024

Prud'hommes (compétence territoriale) :
surcharge de la juridiction, *Civ.* 2^e, 3 oct. 2024

Sécurité sociale

Pension d'invalidité (travailleur indépendant) :
déficit fonctionnel permanent,
Civ. 2^e, 10 oct. 2024

Accident du travail (Cour nationale) : portée
du délai de péremption, *Civ.* 2^e, 10 oct. 2024

1781

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

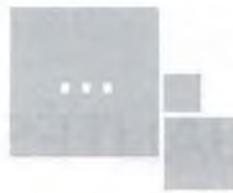
Appel civil (déclaration) : caducité faute
de signification dans le délai, *Civ.* 2^e, 3 oct. 2024

Compétence européenne (reconnaissance) :
violation de la liberté d'expression,
CJUE 4 oct. 2024

Compétence européenne (demande) : mainlevée
d'un séquestre d'un objet, *CJUE* 4 oct. 2024

Clause attributive de juridiction : bénéficiaire
d'une stipulation pour autrui, *Civ.* 1^{er}, 9 oct. 2024

Ordonnance de taxe (recours) : portée
du délai de péremption, *Civ.* 2^e, 10 oct. 2024



POINT DE VUE

1784

Pragmatisme ou complaisance
par Michel Bouleau



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1786

Le contrat de prestation de services
a-t-il sa place dans le code civil ?
par Pierre Grulier

PANORAMA

1793

Droit des sûretés
septembre 2023 – septembre 2024
par Jean-Jacques Ansault et Charles Gijsbers

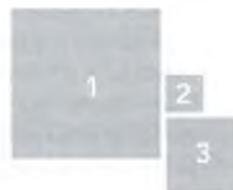
NOTES

1804

Qui doit garantir... peut peut-être évincer !,
note sous Com. 28 févr. 2024
par Alexandra Mendoza-Caminade

1811

La mise à disposition gratuite d'un bien dans une société
civile immobilière, *note sous Civ. 3^e, 2 mai 2024*
par Thibault de Ravel d'Esclapon



ENTRETIEN

1816

Bruno Cotte – Pour une procédure de défaut
à la Cour pénale internationale

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

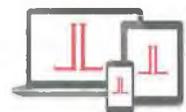
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr